

Contrat de filière - Aides aux auteurs

Premier maillon de la chaîne du livre, les auteurs et auteurs-illustrateurs, en situation de précarisation grandissante, multiplient les initiatives et les projets artistiques pour développer leur travail de création et le faire connaître. La DRAC, la Région et le CNL proposent l'expérimentation, pour la 4^e année, d'une aide aux projets portés par des auteurs, liés à leur activité de création littéraire et graphique, complémentaire des bourses d'écriture et de traduction. Les dossiers sont à déposer en ligne au plus tard **lundi 19 juin 2023**.

› Contrat de filière - Aide aux projets liés à la création littéraire et graphique

La date limite pour déposer les demandes de bourses est fixée au **lundi 16 juin 2023**. Les conditions d'éligibilité, les modalités de candidature et d'examen des dossiers, ainsi que les engagements consécutifs à l'obtention d'une aide sont téléchargeables ci-dessous.

Le dossier doit être réalisé au format numérique et déposé en ligne sur internet via le lien ci-dessous :

<https://aura-livre.typeform.com/to/sT5Vilyq>

Dernière édition : 7 sept. 2022 à 15:55

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/auteurs/aides-et-accompagnement-des-auteurs/contrat-de-filiere-ai-des-aux-auteurs>